

## PRÉ-REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



# RALLYE MODERNE



*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye.*

### PROGRAMME - HORAIRES

|   |                   |  |   |
|---|-------------------|--|---|
| <b>Vendredi 29 mai 2026</b>                         | <b>MINUIT</b>     | Parution du Règlement & Ouverture des engagements  |   |
| <b>Lundi 13 juillet 2026</b>                        | <b>MINUIT</b>     | Clôture des engagements  |   |
| <b>Vendredi 17 juillet 2026</b>                     | <b>18H00</b>      | Publication de la liste des engagés & horaires convocations<br>Vérifications administratives complémentaires sur le site :<br><a href="http://www.rallyemontagnenoire.com">www.rallyemontagnenoire.com</a> | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
| <b>Samedi 18 &amp; Dimanche 10<br/>juillet 2026</b> |                   | Mise à disposition du carnet d'itinéraire<br>& Vérifications administratives préliminaires<br><b>RECONNAISSANCES SESSION 1</b>   | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
| <b>Mercredi 22, Jeudi 23 juillet 2026</b>           |                   | Mise à disposition du carnet d'itinéraire<br>& Vérifications administratives préliminaires<br><b>RECONNAISSANCE SESSION 2</b>  | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
| <b>Vendredi 24 juillet 2026</b>                     | <b>8H00-13H00</b> | Séance d'essais sur réservation - Vérifications techniques avant essais<br>Distribution tracker (préparer caution 300€)  |   |
| <b>Vendredi 24 juillet 2026</b>                     | <b>9H00-17H00</b> | Vérifications administratives complémentaires<br>Et Techniques<br>Distribution tracker (préparer caution 300€)<br>Ouverture du parc d'Assistance / Parc Fermé  | <b>Salle des Fêtes d'Arcachon<br/>Bout du Pont de l'Arn</b>         |
|   | <b>9H00</b>       |  | <b>Jardin des Promenades<br/>Avenue Charles Sabatié<br/>MAZAMET</b> |
|   | <b>15H30</b>      | 1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires<br>Sportifs / 2 <sup>ème</sup> Salle 1 <sup>er</sup> étage  | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
|   | <b>16H30</b>      | Conférence de presse – Auditorium  | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
|   | <b>17H30</b>      | Briefing Officiel / 1 <sup>ère</sup> Salle RDC   | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
|   | <b>18H00</b>      | Publication de l'ordre & Heure de départ<br>des voitures admises ( <b>également sur Sportity</b> )   | <b>Palais des Congrès<br/>MAZAMET</b>                               |
|   | <b>20H00</b>      | Départ 1 <sup>er</sup> concurrent VHC du Parc Fermé  | <b>Jardin des Promenades<br/>MAZAMET</b>                            |
|   | <b>22H46</b>      | Arrivée 1 <sup>er</sup> concurrent VHC au Parc Fermé   | <b>Jardin des Promenades<br/>MAZAMET</b>                            |
| <b>Samedi 25 juillet 2026</b>                       | <b>6H00</b>       | Publication des résultats partiels provisoires<br>1 <sup>ère</sup> étape   | <b>INFOS TEMPS<br/>Jardin des Promenades<br/>MAZAMET</b>            |
|   | <b>7H00</b>       | Ordre & Heure de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape<br>Départ du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC<br>2 <sup>ème</sup> étape   | <b>Jardin des Promenades<br/>MAZAMET</b>                            |

|       |   |                       |
|-------|---|-----------------------|
| 16H57 | <b><u>ARRIVEE FINALE DU 1<sup>er</sup> CONCURRENT VHC</u></b> | Jardin des Promenades |
|       | Récupération des tracker                                      | MAZAMET               |
| 17H30 | Remise des prix   |                       |
| 18H30 | Vérifications finales MAZAMET                                 | GARAGE PEUGEOT        |
|       |   | MAZAMET               |

Taux horaire de la main d'œuvre du Garage Peugeot MAZAMET: 60 € TTC

Publication du classement final provisoire du Rallye 30' après l'entrée en parc du dernier concurrent, au Jardin des Promenades de Mazamet **ainsi que sur la plateforme numérique SPORTITY (Mot de passe : RMN2026)**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Monts d'Autan organise du 24 au 25 juillet 2026, en qualité d'organisateur administratif, avec la collaboration de l'Écurie Montagne Noire, organisateur technique le :

### **47<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE – TARN**

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées** sous le **numéro N 27** en date du **27 avril 2026** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser **numéro** en date du .

#### Comité d'Organisation

|                   |                    |                   |
|-------------------|--------------------|-------------------|
| <b>Président</b>  | Comité Directeur   |                   |
| <b>Secrétaire</b> | SCHOSMANN Adeline  |                   |
| <b>Membres</b>    | BERFA Jordan       | BEL Christian     |
|                   | BERTHOUMIEU Lionel | CASTAGNÉ Valentin |
|                   | FABRE David        | GUIRAUD Brigitte  |
|                   | GUIRAUD Claude     | MARIGO Georges    |
|                   | MARIGO Ludovic     | MARTIN Christophe |
|                   | REY Jérôme         | SAINT-PIERRE Éric |
|                   | TERRAL Isabelle    | TERRAL Jean-Paul  |
|                   | VAISSIERE Claude   | VINAS Maryse      |

**Secrétariat du Rallye** : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations  
81200 MAZAMET

**Téléphone** : 05/63/61/67/66    **Mail** : [rallyemontagneoire@wanadoo.fr](mailto:rallyemontagneoire@wanadoo.fr)

**Permanence du Rallye** : Palais des Congrès, Rue Jean Assemat 81200 MAZAMET

#### Organisateur technique

**Nom** : Écurie Montagne Noire

**Adresse** : 41 Rue Galibert Pons, Bureaux 37,38 & 39, Maison des Associations 81200 MAZAMET

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## Tableau d'affichage officiel

Tableau affichage numérique : [www.rallyemontagnenoire.fr](http://www.rallyemontagnenoire.fr)

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site web [www.rallyemontagnenoire.fr](http://www.rallyemontagnenoire.fr) De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : **Le mot de passe est : RMN2026**

### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

|   |  |  |
|---|--|--|
| Observateur                                       | M. ROSSI Alain   | Licence n°7529   |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs    | M. LEROY Jean-Christophe   | Licence n°5492   |
| Commissaires Sportifs                             | M. DECARPENTRIE Max<br>M. FOURNIER Gérard  | Licence n°3433<br>Licence n°131394                                       |
| Directeur de Course                               | M. BOUTEILLER Patrick  | Licence n°128253   |
| Directeurs de Course Adjoint/ VHC /Nouveau départ | M. FAYET Guillaume   | Licence n°162390   |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 2-5-8-11 | Mme. BONNET Nicole   | Licence n°7422   |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 1-4-7-10 | Mme. BELCHI Carmen   | Licence n°8747   |
| Directeurs de Course Adj délégués aux ES 3-6-9    | M. VALENTIN Cédric   | Licence n°190616   |
| Directeur séance d'essais                         | M. ESCLOUPE Yves   | Licence n°76046  |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 1-4-7-10              | M. OTTAVI Marie  | Licence n°147131   |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 2-5-8-11              | M. DAM VAN NHINH Damien  | Licence n° 114336  |
| Adjoint à la DC /Délégué ES 3-6-9                 | M. HAMONIC Thierry   | Licence n° 31600   |
| Directeur de course délégué véhicule balai        | M. DEVRIESE / DEVIN-VISTE  | Licence n°37766/6293   |
| Délégué Parc fermé/regroupement                   | M. CABROL Marcel   | Licence n°14590  |
| Délégué véhicule tricolore                        | M. LAURENS / MARY  | Licence n°133555/4611  |
| Délégué aux parcs assistance                      | M. MAFFRE Dominique  | Licence n°14602  |
| Directeur de course délégué voiture autorité      | M. MARTY Patrice   | Licence n°9699   |
| Commissaire Technique responsable Moderne         | M. FOURMENT André  | Licence n°6222   |
| Commissaire Technique responsable VHC             | M. JOURNAUX Yvon   | Licence n°19327  |
| Commissaires Techniques adjoints                  | M. FARNIERE Alain<br>M. CERDAN Marcel<br>M. LARQUEY Serge<br>Mme. CHABAUD Claudine | Licence n°64948<br>Licence n°19463<br>Licence n°8454<br>Licence n°156447 |
| Secrétaire commissaires techniques                | M. ALGANS Michel<br>Mme. GRAUBY Christine  | Licence n°299446<br>Licence n°163787                                     |
| Médecin chef                                      | M. EL RAAKAWI Mohamed  | Licence n°149435   |

|  |                            |                  |
|--|----------------------------|------------------|
| Chargés des relations avec les concurrents | M. JONQUIERES Jacques      | Licence n°9859   |
|  | M. VIDAL Magali            | Licence n°179595 |
|  | Mme. CARBOU Véronique      | Licence n°119788 |
|  | Mme. BERTRAND-PUECH Myriam | Licence n°113568 |
| Juges de faits                             | M. BREFUEL Christophe      | Licence n°224849 |
|  | M. BADOU Philippe          | Licence n°27999  |
| Speaker                                    | BLANC Pauline              | Licence n°399330 |
| Responsable des classements                | PATRICK SOFT               |                  |
| Chargé des relations presse                | Mme SCHOSMANN Adeline      | Licence n°235947 |

A l'exception des membres du collège du Rallye, tous les officiels figurant sur le règlement ainsi que tous les commissaires de route officiant sur le Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au directeur de course, dans les plus brefs délais

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 47<sup>ème</sup> RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division
- Coupe de France des Rallyes Coef 4
- Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées Coef 3
- Challenge des commissaires de la Ligue Occitanie Pyrénées
- Challenge féminin RPF
- Challenge Porsche

Le Rallye Montagne Noire est inscrit en PEA.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocations aux vérifications administratives et techniques seront sur le site

[www.rallyemontagnenoire.com](http://www.rallyemontagnenoire.com)

**Vérifications administratives préliminaires**, Les équipages devront se présenter au Palais des Congrès, Mazamet :

- Samedi 18 juillet ou dimanche 19 juillet 2026
- Mercredi 22 juillet ou jeudi 23 juillet 2026

**Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les originaux des documents suivants :**

- Permis de conduire pilote & copilote en cours de validité
- Licence pilote & copilote de l'année en cours
- Photocopie 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques Championnet de France des rallyes 2026.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 47<sup>ème</sup> Rallye Montagne Noire 2026 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 13 juillet 2026 à minuit.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne + VHC)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € + 40€ géolocalisation**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1100 € (x 2)**
- Pour les **participants étrangers** : **500€ + géolocalisation gratuite**
- Équipage féminin : **500€ + 40€ géolocalisation**
- Pour **1 licencié** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **500€ + 40€ géolocalisation**
- Pour **2 licenciés** faisant partie de **l'ASA des Monts d'Autan** le montant de l'engagement sera de **450€ + 40€ géolocalisation**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par mail parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues avant le jeudi 16 juillet 2026
- 50% pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications.

Passé ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

**3.1.12P.** . La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

De la photocopie de la licence 2026 des 2 membres d'équipage.

De la photocopie du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

Chèque à l'ordre :  
**ECURIE MONTAGNE NOIRE**  
**41 Rue Galibert Pons**  
**81200 MAZAMET**

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

### 3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500m environ est acceptée. Avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point stop. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

**3.2.10P.** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un Rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du Rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

#### **Retrait de Licence : (règlement médical)**

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

Les concurrents du Rallye VHC partiront devant les concurrents du Rallye moderne.

Pour la 1ère étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Les pilotes en situation d'abandon ou de mise hors course pour pointage en retard, seront admis pour la deuxième étape en nouveau départ (sauf avis contraire de leur part).

Pour la 2e étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape, hors pénalités routières, avec la possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés "en Nouveau départ après abandon" par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques Championnet de France des rallyes 2026.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée pendant la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

**MAZAMET – QUARTIER DE LA GARE du vendredi 24 juillet 8h00 au dimanche 26 juillet 12H00**

L'accès au parc d'assistance de Mazamet sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du parebrise.

Les emplacements seront numérotés et pré-attribués.

**Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :**

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures, De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### 4.6P. CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du commissaire technique délégué ou du commissaire technique responsable.

#### 4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armé à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

Avant le départ du Rallye : mise en conformité.

Pendant le Rallye :

- 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité.
- 2ème infraction : disqualification

#### 4.9P. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le Rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. **Une caution (par chèque) de 300 € est demandée** par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc....) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le Rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites :

[www.ffsa.org](http://www.ffsa.org).

Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le Rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du Rallye.

Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :

1<sup>ère</sup> infraction : L'organisateur ou le directeur de course demandera la mise en conformité immédiate.

2<sup>ème</sup> infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques Championnet de France des rallyes 2026.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 47<sup>ème</sup> Rallye Montagne Noire TARN représente un parcours de 343.908 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 149.036 kms.

#### Les épreuves spéciales sont :

**ES 1** : PAS DU SANT 9.714 Kms

**ES 2** : LE RIALET 14.297 Kms

**ES 3/6/9** : FONTBRUNO 14.900 Kms

**ES 4/7/10** : LA LOUBATIERE 10.311 Kms

**ES 5/8/11** : LA TOURETTE 16.464 Kms

**L'étape 1 est prise en compte pour le reclassement avant l'étape 2.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum** sur les 4 jours prévus.

**6.2.1P.** Les autocollants « reconnaissances » numérotés devront être fixés à l'extérieur en haut au milieu du pare-brise (et non à l'intérieur sur le pare soleil rabattable) et sur les vitres arrière latérales.

#### **6.2.5P. DUREE**

##### Planning des reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu sur 4 jours.

Voir planning ci-dessous : jours autorisés :

|                                    | ES 1 – PAS DU SANT            | ES 2 – LE RIALET              | ES 3/6/9 – FONTBRUNO          | ES 4/7/10 – LA LOUBATIERE     | ES 5/8/11 – LA TOURETTE       |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>SAMEDI</b><br><b>18/07/26</b>   | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 |
| <b>DIMANCHE</b><br><b>19/07/26</b> | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 |
| <b>MERCREDI</b><br><b>22/07/26</b> | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 |
| <b>JEUDI</b><br><b>23/07/26</b>    | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 | 8H00 – 12H00<br>14H00 – 18H00 |

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 4 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude. A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route. (Respect des limitations de vitesse et de la signalisation du Rallye)  
Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur la fiche de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heures de départ et d'arrivée)

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 24 juillet 2026 (le lieu sera communiqué lors de la prise du roadbook). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **08H00 à 13H00 NON STOP**.

Les frais de participation sont fixés à 80,00€ par voiture et de 50.00€ pour les licenciés de l'ASA. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT sur les communes traversées par le Rallye. Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les « numéros d'identification ». Nombre maxi de concurrents : 45

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

## ARTICLE 10P. PRIX

**Si 120 partants et +**

| Classement             | GÉNÉRAL | GROUPE    |            | CLASSE   |           |
|------------------------|---------|-----------|------------|----------|-----------|
|                        |         | De 1 à 10 | Plus de 10 | De 1 à 6 | Plus de 6 |
| <b>1<sup>er</sup></b>  | 1100€   | 590€      | 590€       | 490€     | 490€      |
| <b>2<sup>ème</sup></b> | 700€    | 450€      | 450€       |          | 390€      |
| <b>3<sup>ème</sup></b> | 500€    |           | 350€       |          | 290€      |

### **TOUS LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.**

Le prix des vainqueurs au scratch seront cumulables avec le groupe.

Cependant le prix du vainqueur de groupe n'est pas cumulable avec la classe.

Si moins de 3 partants dans la classe le prix sera divisé par deux.

Chaque prix sera accompagné d'une récompense.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le vendredi 31 juillet 2026 au plus tard sauf, vérifications finales en cours.

### **Challenge féminin RPF :**

L'engagement du Rallye Montagne Noire 2027 sera offert à la gagnante, si plus de 3 partantes.

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.